

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Réception par le préfet : 10/07/2026
Publication : 10/07/2026
Sixième séance de l'année
du nouveau conseil communautaire

Nombre conseillers :

En exercice : 42

Présents : 29 (dont 16 par visioconférence*)

Votants : 37 (dont 8 pouvoirs)

▪ Pour : 33

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 4

(Mme AZEDE- Mme BITUFWILA-YERBE-
M. CERANTON- M. SERVA)

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi 26 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes par convocation en date du 19 juin 2026, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège de l'EPCI - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la co-présidence du président, Monsieur Eric JALTON et de la 6^{ème} vice-présidente, Madame Chantal LERUS.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Camille MOUNIEN

Délibération n°2026.06.06/126

Budget supplémentaire 2026 :

. Budget annexe centre culturel de Sonis

Rapporteur :

M. Jean-Luc PLUMASSEAU

Vice-président de la commission
affaires financières

Etaient présents : 29

Le président : Monsieur Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Pierre Lucien THICOT* (2^{ème} vice-président) - Mme Chantal LERUS (6^{ème} vice-présidente) - Mme Tania GALVANI* (7^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Corine LACASCADE (8^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Hélène SALOMON (11^{ème} vice-présidente) - Mme Claude Lise AZEDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau communautaire : Mme Murielle Narcisse ANDREOPA - Mme Chantal BRELLE* - Mme Kimberley Samira Theophile FRAGNEAU* - M. Francis LUDGER - M. Jean-Luc PLUMASSEAU - M. Rosan Vincent RAUZDUEL* - M. William SURDIN* - M. Mathis VERDOL*

Autres conseillers communautaires : M. Fabrice Séverin BEAUZOR* - Mme Aurélie BITUFWILA YERBE - M. Yann CERANTON* - Mme Karine DESSOUT - Mme Karine DUMESNIL* - Mme Milène LATOR-BELLON* - M. Bertrand Joël MANNE - Mme Magaly Daisy MARCIN* - Mme Marie-Camille MOUNIEN - M. Frédéric THEOBALD - M. Pierre VENUTOLO*

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Michel MADO* (3^{ème} vice-président) - M. Georges BREDENT* (4^{ème} vice-président)

Autre conseiller communautaire : M. Teddy BERNADOTTE

Nombre de conseiller ayant donné pouvoir : 8

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (1^{er} vice-président) à Mme Tania GALVANI - Mme Eliane GUIOUGOU (5^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Corine LACASCADE - M. Jean-Luc Jacques CELIGNY (10^{ème} vice-président) à Mme Magaly MARCIN

Autre membre du bureau communautaire : Mme Laisely EDOM-PARAT à Mme Murielle Narcisse ANDREOPA

Autres conseillers communautaires : Mme Lydia DUPONT à Monsieur Pierre VENUTOLO - Mme Murielle ROCH-JABES à M. Bertrand MANNE - M. Olivier SERVA à Mme Aurélie BITUFWILA YERBE - M. Simon VAINQUEUR à M. Frédéric THEOBALD

Nombre de conseiller absent excusé : 5

Vice-président : M. Teddy FOULE (9^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau communautaire : M. Fabert MICHELY

En cours de séance :

Autre membre du bureau communautaire : M. Eric Bernard CELINAIN

Autres conseillers communautaires : M. Sébastien GREDOIRE - Mme Océane GOVINDIN (pouvoir à M. Sébastien GREDOIRE)

Nombre de conseiller absent non excusé : 0

Acte rendu exécutoire :

▪ Après transmission en préfecture, le

1 0 JUL. 2026

▪ Publication sur le site internet ou notification, le :

1 0 JUL. 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260626-20260608126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026

Publication : 10/07/2026

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2025-10-21-00003-SG/DCL/BCL daté du 21 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 prévoyant, en application des règles du droit commun, que l'organe délibérant est composé de 42 sièges ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/01 du conseil communautaire du 15 avril 2026 prenant acte de l'installation du nouveau conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;
- VU la délibération n°2026.04.01/03 du conseil communautaire du 15 avril 2026 relative à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;
- VU la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 ;

Considérant le rapport du président :

Le budget supplémentaire a pour objet d'intégrer sur l'exercice concerné les résultats de l'exercice précédent ainsi que de procéder aux ajustements de crédits nécessaires depuis l'adoption du budget primitif. Il sera donc proposé d'intégrer au BP 2026 les résultats de l'exercice 2025 et d'ajuster les crédits sur certains chapitres.

En dépenses de fonctionnement

- D'augmenter de 329 733.37 € les crédits du chapitre 011 charges à caractère général pour les dépenses d'entretiens et les missions culturelles de Sonis.

En recettes de fonctionnement

- De réduire de 1 000 000 € la subvention versée par le budget principal, baisse surcompensée par le report du résultat du Compte Financier Unique 2025 de 1 329 733.37 €
- D'inscrire le report du résultat de fonctionnement du CFU 2025 de 1 329 733.37 €

En dépenses d'investissement

- D'augmenter le chapitre 21 immobilisations corporelles de 240 017.23 € correspond au report du résultat d'investissement du CFU 2025

En recettes d'investissement

- D'inscrire le report du résultat d'investissement du CFU 2025 de 240 017,23 €

EQUILIBRE DU BUDGET SONIS PAR CHAPITRE SUITE BS 2026

SONIS	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
Total des Recettes de fonctionnement	2 980 000,00	329 733,37	3 309 733,37
002 Résultat de fonctionnement	0,00	1 329 733,37	1 329 733,37
013 Atténuation de charges	0,00		0,00
70 Produits des services	150 000,00		150 000,00
73 Impôts et taxes	0,00		0,00
74 Dotations et participations	2 730 000,00	-1 000 000,00	1 730 000,00
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00		100 000,00
76 Produits financiers	0,00		0,00
77 Produits spécifiques	0,00		0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00		0,00
Total Depenses de fonctionnement	2 980 000,00	329 733,37	3 309 733,37
002 Résultat de fonctionnement	0,00		0,00
011 Charges à caractère général	970 000,00	329 733,37	1 299 733,37
012 Charges de personnel et frais assimi	1 950 000,00		1 950 000,00
014 Attenuation de produits	0,00		0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		0,00
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00		20 000,00
66 Charges financières	0,00		0,00
67 Charges spécifiques	0,00		0,00
68 Dotations aux provisions	0,00		0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	40 000,00		40 000,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00
Total des recettes d'Investissement	40 000,00	240 017,23	280 017,23
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	240 017,23	240 017,23
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours	0,00		0,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	40 000,00		40 000,00
Total des dépenses d'Investissement	40 000,00	240 017,23	280 017,23
001 Résultat d'investissement reporté	0,00		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00		0,00
16 Remboursement d'emprunt	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204 Subvention d'équipements versées	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	40 000,00	240 017,23	280 017,23
23 Immobilisations en cours	0,00		0,00
26 participations et créances rattachées à des participations	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00

L'équilibre des sections est maintenu.

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 25 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants :

BUDGET SONIS

SONIS	BP 2026	BS 2026	BP + BS 2026
Total des Recettes de fonctionnement	2 980 000,00	329 733,37	3 309 733,37
002 Résultat de fonctionnement	0,00	1 329 733,37	1 329 733,37
013 Atténuation de charges	0,00		0,00
70 Produits des services	150 000,00		150 000,00
73 Impôts et taxes	0,00		0,00
74 Dotations et participations	2 730 000,00	-1 000 000,00	1 730 000,00
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00		100 000,00
76 Produits financiers	0,00		0,00
77 Produits spécifiques	0,00		0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00		0,00
Total Depenses de fonctionnement	2 980 000,00	329 733,37	3 309 733,37
002 Résultat de fonctionnement	0,00		0,00
011 Charges à caractère général	970 000,00	329 733,37	1 299 733,37
012 Charges de personnel et frais assimi	1 950 000,00		1 950 000,00
014 Atténuation de produits	0,00		0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		0,00
65 Autres charges de gestion courante	20 000,00		20 000,00
66 Charges financières	0,00		0,00
67 Charges spécifiques	0,00		0,00
68 Dotations aux provisions	0,00		0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	40 000,00		40 000,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00
Total des recettes d'investissement	40 000,00	240 017,23	280 017,23
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	240 017,23	240 017,23
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours	0,00		0,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	40 000,00		40 000,00
Total des dépenses d'investissement	40 000,00	240 017,23	280 017,23
001 Résultat d'investissement reporté	0,00		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00		0,00
16 Remboursement d'emprunt	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204 Subvention d'équipements versées	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	40 000,00	240 017,23	280 017,23
23 Immobilisations en cours	0,00		0,00
26 participations et créances rattachées à des participations	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00

L'équilibre des sections est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président et le directeur général de de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

09 JUL. 2026

Les co-présidents de séance

La secrétaire de séance

Le président

La 6^{ème} vice-présidente

La conseillère communautaire






Eric JALTON

Chantal LERUS

Marie-Camille MOUNIEN

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 10 JUL. 2026

